

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique

Direction de la sécurité de l'aviation civile Sud-Ouest

Décision du 21 octobre 2021 portant nomination des membres de la commission de discipline des personnels navigants non professionnels

NOR : TREA2129954S

(Texte non paru au Journal officiel)

Le directeur de la sécurité de l'aviation civile Sud-Ouest,

Vu le code de l'aviation civile, notamment son article R. 431-4 ;

Vu le décret n°2008-1299 du 11 décembre 2008 modifié créant la direction de la sécurité de l'aviation civile ;

Vu l'arrêté du 3 mai 2011 relatif à la composition des commissions de discipline du personnel navigant non professionnel de l'aéronautique civile ;

Vu la décision du 28 avril 2021 portant organisation de la direction de la sécurité de l'aviation civile Sud-Ouest ;

Vu la proposition en date du 1^{er} juin 2021 du conseil national des fédérations aéronautiques et sportives (CNFAS) ,

Décide :

Article 1^{er}

Sont nommés en qualité de représentants de la direction de la sécurité de l'aviation civile Sud-Ouest, dont le président :

Membres titulaires

M. Martial DUQUEYROIX, président ;

M. Vincent CARMIGNIANI.

Membres suppléants

M. François GREMY ;

Mme Elodie FRAZIER.

Article 2

Sont nommés en qualité de personnalité compétente en matière de navigation aérienne :

Membre titulaire

M. Frédéric DALLE-VEDOVE.

Membre titulaire

Mme Estelle LE GUILCHER.

Article 3

Sont désignés comme représentants des fédérations nationales des disciplines aéronautiques en qualité de :

Membres titulaires

M. Dominique BOUTEILLER, représentant les fédérations nationales ;

M. Lucien ROCHET, représentant les fédérations nationales ;

M. Kevin DUPUCH, représentant la Fédération française aéronautique ;

Mme Claude CHAUVREAU, représentant la Fédération française d'aérostation ;

M. Thierry BASSET, représentant la Fédération française de giravion ;

M. Pascal MIDY, représentant la Fédération française de parachutisme ;

M. Philippe BOUCHERAT, représentant la Fédération française de planeur ultraléger motorisé ;

M. Lucien ROCHET, représentant la Fédération française de vol planeur ;

M. Laurent SOLEIL, représentant la Fédération française de vol libre.

Membres suppléants

M. Philippe CAMY, représentant les fédérations nationales ;

M. Philippe BOUCHERAT, représentant les fédérations nationales ;

M. Alexis THELLIER, représentant la Fédération française aéronautique ;

M. Philippe LACOMBE, représentant la Fédération française d'aérostation ;

M. Stéphane BUY, représentant la Fédération française de giravion ;

M. Daniel GRAND, représentant la Fédération française de parachutisme ;

M. Thierry LACASSAGNE, représentant la Fédération française de planeur ultraléger motorisé ;

M. Eric BERNARD, représentant la Fédération française de vol planeur.

Article 4

Les membres de la commission de discipline des personnels navigants non professionnels de la direction de la sécurité de l'aviation civile Ouest sont nommés pour une durée de trois ans à compter de la date de publication de la présente décision.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la transition écologique.

Fait le 21 octobre 2021.

Le directeur de la sécurité de l'aviation civile Sud-Ouest

G. GAUDIERE